

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

DCM20230922/021

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION OU D'UNE
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX ASSOCIATIONS
POUR 2023

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 6 octobre 2023.

Que la convocation a été faite le 15 septembre 2023.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	35
Représentés :	7
Absents :	3
Total des votes :	42

Le Maire



Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux septembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

- Mr PEQUIN Jean-Marc par Mr RAMASSAMY Laurent
- Mme SABABDY Josette par Mme GRONDIN Sabrina
- Mr SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël par Mr BEDIER Joé
- Mr SAID Moussa par Mr GOURAMA Jean-Pierre
- Mme PRAUD Elodie par Mme CEVAMY Primilla
- Mr SINAMA Sydney par Mr VIRAPOULLE Jean-Marie
- Mme RAMIN Odile par Mme LATCHOUMY Rosange

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SOUPRAMANIEN Stéphane

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20230922/021 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION OU D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX ASSOCIATIONS POUR 2023.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

I - LE CONTEXTE

Le soutien à la vie associative constitue l'un des engagements forts de la Ville de Saint André. Cet accompagnement peut se formaliser par un soutien financier et/ou logistique (locaux, matériels...).

Ainsi, conformément au cadre d'intervention validé par le Conseil Municipal le 12 décembre 2022, la collectivité par décision du Conseil Municipal du 30 mars 2023 a voté l'attribution de subventions à 113 associations œuvrant sur le territoire communal.

II – ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023

Suite à la finalisation de l'instruction des dossiers pour 2023, il vous est proposé d'accorder une subvention aux associations présentées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 73 500€.

Association	Demande formulée		Montant de subvention proposé	Montant de subvention déjà alloué au CM du 30 mars 2023	Total subvention allouée pour 2023
	Objet de la demande	Montant de subvention sollicité			
Amicale Régimentaire de La Réunion -régiment de bourbon de St-André	Actions pour honorer le devoir de mémoire <i>Budget global : 9 500 €</i>	2 500 €	2 500 €		2 500 €
Insertion pour Mieux Vivre Ensemble à Cambuston	Atelier Chantier Insertion sur les produits cultivés <i>Budget global : 362 570 €</i>	25 000 €	25 000 €		25 000 €
ASDC	Aide au financement des contrats d'apprentissage <i>Budget global : 25 000 €</i>	25 000 €	25 000 €	50 000 €	75 000 €
Association Camp Papou	Ouverture d'une salle de boxe (achat petits matériels et affiliation aux ligues) <i>Budget global : 30 000 €</i>	30 000 €	12 000 €		12 000 €
Football Club Cambuston	Aide au fonctionnement de l'association <i>Budget global : 28 853 €</i>	3 000 €	3 000 €		3 000 €
JSC Ravine-Creuse	Création d'une section féminine de foot (21 licenciées) <i>Budget global : 8 830 €</i>	3 000 €	3 000 €	30 000 €	33 000 €

Carton Raid	Organisation le 12 novembre 2023 d'un Raid multi-sport destiné exclusivement aux femmes (2e édition) sur le territoire de l'Est – Valorisation du territoire avec retombée médiatique- <i>Budget global : 15 000 €</i>	2 000 €	2 000 €		3 000 €
	Réunion Raid Nature du 08 au 10 décembre 2023 pour des sportifs experts – Cette 4e édition se déroulera sur le territoire de l'Est. Valorisation du territoire avec retombée médiatique – <i>Budget global : 36 400 €</i>	2 000 €	1 000 €		
Total subventions proposées :			73 500 €		

Le versement de ces subventions interviendra selon les modalités suivantes :

- acompte de 80% de la subvention à la notification de l'arrêté ou de la convention de subvention ;
- solde dans la limite de 20% de la subvention sur présentation des justificatifs de la réalisation de l'action.

Les crédits seront imputés sur le chapitre 65 article 6574.

Il convient de souligner, que le soutien financier de la Ville aux associations est entièrement tributaire du respect du cadre règlementaire et de la sincérité de l'utilisation de l'aide financière versée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (9 contre(s) (CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile, SINAMA Sydney.) :

Article 1 :

- Approuve l'attribution des subventions pour l'année 2023 aux associations listées dans le tableau ci-dessus, pour un montant global de **73 500 euros** ;

Article 2 :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs afférents à la présente délibération ;

Article 3 :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires, chapitre 65 articles 6574.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
 Fait à Saint-André le

Carton Raid	Organisation le 12 novembre 2023 d'un Raid multi-sport destiné exclusivement aux femmes (2e édition) sur le territoire de l'Est – Valorisation du territoire avec retombée médiatique- <i>Budget global : 15 000 €</i>	2 000 €	2 000 €	3 000 €
	Réunion Raid Nature du 08 au 10 décembre 2023 pour des sportifs experts – Cette 4e édition se déroulera sur le territoire de l'Est. Valorisation du territoire avec retombée médiatique – <i>Budget global : 36 400 €</i>	2 000 €	1 000 €	
Total subventions proposées :			73 500 €	

Le versement de ces subventions interviendra selon les modalités suivantes :

- acompte de 80% de la subvention à la notification de l'arrêté ou de la convention de subvention ;
- solde dans la limite de 20% de la subvention sur présentation des justificatifs de la réalisation de l'action.

Les crédits seront imputés sur le chapitre 65 article 6574.

Il convient de souligner, que le soutien financier de la Ville aux associations est entièrement tributaire du respect du cadre réglementaire et de la sincérité de l'utilisation de l'aide financière versée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (9 contre(s) (CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile, SINAMA Sydney.) :

Article 1 :

- Approuve l'attribution des subventions pour l'année 2023 aux associations listées dans le tableau ci-dessus, pour un montant global de **73 500 euros** ;

Article 2 :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs afférents à la présente délibération ;

Article 3 :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires, chapitre 65 articles 6574.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André

10 OCT. 2023

Le Maire



Joé BEDIER